

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6/03/2023

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membres Absents	Date de la convocation Et d'affichage
14	11	3	0	27/02/2023

Le six mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Dominique MORET, Maire.

Etaient présents : Dominique MORET, Sylvain PINTA, Béatrice PERRET-DELESQUE, Michel DAMBREVILLE, Stéphane CAUCHOIS, Ginette MARGUERITE Monique DAMONNEVILLE, Denise RIBAUCCOURT, Jean-Michel JONETTE, François VALET, Arnaud BOURGEOIS.

Absents et représentés : Madame Brigitte LEPOETRE représentée par M. DAMBREVILLE, Madame MOREL Nathalie représentée par Mme MORET, Monsieur Frédéric LOUVET représenté par M. JONETTE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. PINTA est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRE : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre en vue du projet de restructuration urbaine phase 1 : restructuration des classes élémentaires, construction ALSH, bibliothèque et accueil PMR mairie de Warluis

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la parution au BOAMP de l'avis de marché en date du 15 décembre 2022 et fixant la date limite de remise des candidatures et des offres fixée au jeudi 26 janvier 2023 (procédure adaptée),

Vu le dossier de consultation des entreprises du marché de maîtrise d'œuvre qui énumère notamment les critères de sélection dans son règlement de consultation,

Vu la délibération n°59 du 17/10/2022, relative au principe de la réalisation du projet de restructuration urbaine phase 1.

Vu les 10 offres reçues dans les délais,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la réalisation du marché,

Considérant les critères de sélection suivants :

Méthodologie	40 points
Délais	25 points
Montant des honoraires	35 points

Considérant le rapport d'analyse des candidatures et des offres rédigé par l'assistant du maître d'ouvrage : AEDIFICEM.

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offre après étude des 3 offres retenues,

Après présentation du rapport d'analyse des candidatures et des offres, Madame le Maire propose de retenir :

Opérateur économique	Fonction dans le groupement	Montant offre de base en euros HT	Montant des missions complémentaires en euros HT	Commentaire	Montant total en euros HT
Frederic Bauer	Mandataire	56 360 €	1 500 €		57 860,00 €
IPH Ingénierie	Co-traitant 1	18 100 €	7 000 €		25 100,00 €
Akoustic	Co-traitant 2	0 €	2 900 €		2 900,00 €

Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à la majorité : pour 13, abstention 1 :

Article 1 : Approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre d'un montant total de 85 860 € HT selon la décomposition suivante :

Opérateur économique	Fonction dans le groupement	Montant offre de base en euros HT	Montant des missions complémentaires en euros HT	Commentaire	Montant total en euros HT
Frederic Bauer	Mandataire	56 360 €	1 500 €		57 860,00 €
IPH Ingénierie	Co-traitant 1	18 100 €	7 000 €		25 100,00 €
Akoustic	Co-traitant 2	0 €	2 900 €		2 900,00 €

Article 2 : Autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la commune de Warluis, à signer en tant que besoin, tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE : PROJETS 2024

Madame le Maire expose aux conseillers que le Syndicat d'énergie de l'Oise nous sollicite pour le recensement des projets 2024 concernant des travaux sur le réseau électrique.

Après délibération, le conseil municipal suggère les travaux suivants :

- Réfection des armoires électriques
- Remplacement du feu tricolore

Madame le Maire est chargée de prendre contact avec le Syndicat afin de vérifier l'état des projets en cours.

TARIF DE LA REPRESENTATION THEATRALE DU 31/03/2023 :

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 8/12/2022,

Considérant la programmation artistique du 31/03/2023, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de cette représentation d'une pièce de théâtre intitulée « le bal des poussières » de Gilles

AMIOT :

- 5 € pour les adultes (à partir de 18 ans)
- Gratuit pour les enfants accompagnés,

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER :

Considérant la délibération n°56 en date du 17/10/2022, décidant la vente du bien cadastré section AC n°0078 pour une superficie de 316 m2 avec une surface bâtie de 129 m2 ;

Considérant que la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens immobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix. En vertu de l'article L 2122-22 10° du Code Général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le prix de vente à 170 000 €.

Les membres de la commission Communication sont chargés de la publication d'une annonce.

Madame le Maire est chargée de gérer la réception des offres.

FETE COMMUNALE :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'organiser la fête communale du 10 au 12 juin 2023, en plébiscitant l'attraction des auto-tamponneuses.

QUESTIONS DIVERSES :

-Monsieur BOURGEOIS signale les problèmes de circulation dans les rues, avec des engins agricoles de grandes largeurs du fait des véhicules en stationnement sur les trottoirs.

Le secrétaire de séance,

Sylvain PINTA

Le Maire,

Dominique MORET